

GUIDE DE BONNES PRATIQUES :

Le prélèvement d'analyse de terre chez AUREA

LES 6 RÈGLES D'OR DU PRÉLÈVEMENT

LES PRÉLEVEURS AUREA INTERVIENNENT SELON UN CAHIER DES CHARGES ÉTABLI D'APRÈS LA NORME AFNOR NF X 31 100 ILS S'ENGAGENT À RESPECTER LES SIX RÈGLES D'OR SUIVANTES :

RÈGLE N°1 : UNE ZONE HOMOGÈNE ET REPRÉSENTATIVE.

Les parcelles sont plus ou moins hétérogènes, et cette hétérogénéité peut être visuelle ou non (même type de sol mais passé de fertilisation différent...). Dans tous les cas, il est recommandé de prélever sur une zone restreinte (cercle de 20 mètres de rayon) et représentative de la parcelle. Au cas où la parcelle présente différents types de sol sur des surfaces significatives, il est préférable d'effectuer un prélèvement par type de sol (et ne surtout pas mélanger deux types de sol différents).

RÈGLE N°2 : REPÉRER LA ZONE PRÉLEVÉE PAR GPS.

L'objectif du repérage par GPS est de mémoriser les coordonnées du centre du cercle de prélèvement afin de pouvoir y revenir lors des analyses de contrôle. Les GPS ont une précision de 5 mètres et sont équipés d'une « boussole » permettant au préleveur de revenir sur zone lors des analyses de contrôles. Les coordonnées GPS sont stockées dans la base de données AUREA et mise à disposition des préleveurs lors de chaque intervention.

RÈGLE N°3 : CHOISIR LA PÉRIODE DE PRÉLÈVEMENT

La période d'analyse choisie doit permettre d'effectuer le prélèvement dans de bonnes conditions. Il faut éviter les périodes consécutives à des apports d'engrais minéraux ou organiques (attendre 1 à 2 mois après un épandage). Il est recommandé de réaliser les analyses de contrôle à la même saison, compte tenu de la variation annuelle du pH (le pH atteint son niveau minimum durant l'été et son niveau maximum durant l'hiver).

RÈGLE N°4 : MAÎTRISER LA PROFONDEUR DE PRÉLÈVEMENT.

La profondeur de prélèvement souhaitable dépend du type de situation (voir tableau). Il est impératif de ne pas prélever trop profondément (risque de sous-estimation des réserves) ni trop superficiellement (risque de sur-estimation des réserves). La tarière *Pro Sonde*® dispose d'une jauge de profondeur qui permet de respecter scrupuleusement la profondeur recherchée.

Situations	Profondeur
Terre labourée	Profondeur de labour
Terre non travaillée	20 cm
Prairies naturelles	15 cm
Vigne - Arbo	30 à 50 cm

RÈGLE N°5 : 15 CAROTTAGES MINIMUM

Les préleveurs AUREA sont équipés de la tarière *Pro Sonde*® (système breveté exclusif) qui offre l'avantage de ne prélever que 30 grammes de terre par carottage élémentaire. Le préleveur doit donc réaliser un minimum de 15 carottages pour constituer un échantillon représentatif de 450 grammes (selon les recommandations de la norme AFNOR X 31 100). Pour les conditions sèches et / ou très caillouteuses, nos préleveurs sont équipés de tarière hélicoïdale type Edelman.

RÈGLE N°6 : DES RENSEIGNEMENTS PRÉCIS.

Les informations notées sur l'application Harvest sont précises et fiables. Elles sont capitales pour l'interprétation des résultats réalisée selon la méthode COMIFER (type de sol, passé de fertilisation, cultures prévues...)

